

Accord sur les Bureaux à "Priorité Sociétale"

# Un blanc-seing pour les patrons ?

À  
G  
U  
I  
C  
H  
E  
T  
O  
U  
V  
E  
R  
T

**Le 20 juin les dirigeants du Réseau proposaient à la signature un accord qui concerne les collègues travaillant dans des bureaux répertoriés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ou qualifiés de Banque Sociale ■ Il a été signé par CFDT, FO, CFTC et CGC ■ Cet accord doit encadrer les conditions de travail et de sécurité de plusieurs milliers d'agents, confrontés à un contexte difficile et des populations en fragilité sociale ■ Mais il faut payer pour voir, ou plutôt signer pour savoir quels bureaux et quels agents seront dans le périmètre de l'accord !**

## Un accord malhonnête...

Cet accord proposait, au moment de la signature, un procédé particulièrement pervers. En effet, son périmètre, les bureaux et agents couverts, n'était pas clairement identifié. La liste des bureaux concernés par les mesures n'était pas communiquée quand les Organisations Syndicales paraphaient le texte engageant l'avenir de milliers d'agents (Chargé-es de Clientèle et Conseiller-ères Bancaires...).

Pire même, "La liste des bureaux sera établie en juin 2018 et présentée dans la première commission de suivi et d'interprétation..." (Chapitre 1 article 2).

En résumé, les dirigeants de La Poste ont orchestré un chantage à la signature... Vous signez et vous aurez la liste des bureaux concernés ! Le contexte électoral ne serait pas totalement étranger à ce piège grossier. Pour SUD, il était inconcevable de mettre ne serait-ce qu'un doigt dans ce chantage...

Il est encore plus inacceptable de mettre les collègues au milieu de ce jeu de dupe, eut égard aux conditions de travail de plus en plus délétères dans ce type de bureaux de poste.

## ...de bout en bout !

Comme si cette déloyauté n'était pas suffisante, le périmètre de l'accord est rendu encore plus opaque avec la ségrégation en 3 strates de bureaux. Les dirigeants du Réseau hiérarchisent le risque potentiel en organisant 3 niveaux de réponse aux difficultés rencontrées par les agents dans leur quotidien !

## Les étages de la fusée...

- **Strate 1**, Banque sociale supérieure ou égal à 20% et inférieur à 25%
- **Strate 2**, Banque sociale supérieure ou égal à 25% et inférieur à 30%
- **Strate 3**, Banque sociale supérieure à 30%...

Et bien entendu, les bureaux et les agents "privilegiés" par cet accord se situe(raie)nt dans les strates 2 et encore un peu plus dans la strate 3 !

Ainsi, quelques 1700 bureaux et 12000 agents ne seraient pas traités de la même manière sous prétexte que le risque pour la sécurité et la santé serait une variable à pondérer ! Et là encore, aucune information sur la liste des bureaux constitutifs de ces 3 niveaux de banque sociale ! Pourtant, tout le monde s'accorde à dire que le travail en contact direct avec le public est une exposition à des risques de violences : "violence diffuse" dans le cas des incivilités, "violence insidieuse" dans les actes de destruction et de dégradation voire "violence manifeste" dans les agressions verbales ou physiques.

Autre critère, et pas des moindres, pour être éligible aux mesurètes de l'accord, les agents devront travailler à 50% minimum dans les bureaux concernés... difficile de faire plus sibyllin !

**Aussi, pour SUD il est inacceptable de créer des discriminations face aux risques. Assurer la sécurité et la santé des agents travaillant en bureaux de poste (et ailleurs) est une obligation légale pour l'employeur.**

**Cette manœuvre utilisée par les dirigeant-es du Réseau est grossière et révélatrice d'un contexte : La recherche permanente d'économies sur le dos du personnel !**

**Pour Sud, compte tenu de l'enjeu sur la sécurité et la santé des agents travaillant dans ces bureaux dits à "priorité sociale". La réponse passe par des actions et des mesures concrètes, pas par des petits arrangements entre ami-es !**



# Nous avons interpellé la Direction du Réseau sur ce manque de transparence et le chantage à la signature.



Fédération des activités postales  
et des télécommunications  
25/27 rue des Envierges 75020 Paris  
Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34  
[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

Madame la Directrice Opérationnelle des  
Ressources Humaines du Réseau  
9 rue du Colonel Pierre-Avia  
75757 Paris Cedex 15

A Paris,  
Le 18 juin 2018,

**Objet : Accord BPS**

Madame la Directrice,

Vous nous conviez, avec l'ensemble des organisations syndicales, à la signature de l'accord portant sur les « bureaux à priorité sociétale ».

Dans la version finalisée de cet accord, notre Fédération tient à dénoncer le manque de loyauté dans la négociation.

En effet, le périmètre de cet accord qui concerne des centaines de bureaux de poste et des milliers d'agents n'est pas clairement défini. Pire, vous proposez dans le chapitre 1( Le champ d'application), article 2 (Le périmètre de l'accord) « La liste des bureaux sera établie en juin 2018 et présentée dans la première commission de suivi et d'interprétation... ».

Pour SUD, il s'agit ni plus, ni moins que d'un chantage à la signature, puisqu'il faudra ratifier cet accord pour finalement connaître son périmètre.

Tout au long de ces négociations, nous vous avons demandé à avoir la liste des bureaux rentrant dans le périmètre de cet accord. Vous avez toujours refusé d'accéder à cette requête. Nous dénonçons depuis le début des échanges, ce manque de lisibilité et cette volonté délibérée de rendre flous les contours de l'accord.

Vous demandez aux organisations syndicales de vous signer un chèque en blanc, puisqu'à ce jour aucune ne connaît la liste des bureaux ni la répartition par strate, autre élément déterminant.

Pour Sud il n'est pas question de donner un blanc-seing.

Pour la Fédération SUD PTT  
Marie VAIRON

## La Direction a réagi à notre interpellation, et a tenté de nous convaincre des bénéfices de l'accord et de nous rassurer sur leur méthode.

Pour vous répondre, je tiens à vous assurer de notre volonté depuis le début de cette négociation de partager avec l'intégralité des organisations syndicales les différents éléments et dossiers nous permettant de construire un accord le plus équilibré possible.

Nous avons ainsi lors de la plénière de lancement du 15 septembre 2017 partagé un diagnostic complet, établi par les différents services de la direction et les groupes projet constitués de collaborateurs exerçant dans ces établissements.

Ce premier partage des données quantitatives et qualitatives a été complété par l'envoi le 18 septembre à toutes les organisations syndicales de la liste complète des bureaux concernés par cette négociation (BQS, QPV et ex ZUS). Nous avons eu d'ailleurs avec votre organisation syndicale des échanges par la suite sur cette liste notamment sur la présence ou non de certains bureaux.

Au regard des différents éléments de ce chapitre, il est précisé que les membres de la commission de suivi disposeront d'une liste actualisée à juin 2018 pour permettre un suivi précis

des mesures. Pour mémoire, les bureaux BQS sont définis notamment sur des notions de trafics, qui font l'objet d'une mise à jour tous les 6 mois dans nos systèmes.

**La réponse de la Direction ne fait que conforter notre sentiment. Si elle tente de nous rassurer, il reste que la seule liste présentée à l'ensemble des organisations syndicales date du 18 septembre 2017. Pire, elle ne fait pas mention des strates !  
La liste actualisée à juin 2018 ne sera présentée qu'aux signataires, comme nous le dénonçons !  
La négociation n'est pas loyale, pour Sud ces pratiques sont inadmissibles.  
Nous ne pouvons valider un accord vide, au périmètre inconnu !**